

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2011038

Signataire : CK

OBJET :Taxe d'habitation - Instauration d'un abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 1411-II-3 bis du Code Général des Impôts

Vu l'article 120- I de la loi de finances rectificative pour 2006

Vu l'article 1639 A bis du Code général des Impôts,

Considérant l'intérêt de faire bénéficier les personnes handicapées ou invalides d'un dispositif minorant la taxe d'habitation

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE s'instituer en faveur des personnes handicapées ou invalides un abattement spécial à la base de 10% sur la valeur locative moyenne des locaux assujettis à la taxe d'habitation.

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué